

Le 10 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 10 décembre 2019 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

- Monsieur Michel Bourdeau, maire

- Madame Nathalie Perreault, conseillère
- Monsieur Julien Leclerc, conseiller
- Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
- Monsieur Jimmy Robert, conseiller
- Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

- Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
- Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

- Madame Audrey Dépault, conseillère

2019-12-162 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 décembre 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2019-12-163 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 décembre 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

| Item | |
|------|--|
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE |
| 2 | MOT DU MAIRE |
| 3 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 4 | ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX |
| 5 | PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR |
| 6 | AFFAIRES DU CONSEIL |

Le 10 décembre 2019

| | |
|------------|---|
| 6.1 | DEMANDE D'INTERVENTION / BELL CANADA / PROJET H98104 PLAN CMO1 / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 6.2 | DEMANDE DE MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME / LOT 6 294 732 |
| 7 | ADMINISTRATION |
| 7.1 | GREFFE |
| 7.1.1 | REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS |
| 7.1.2 | ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 658 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 |
| 7.1.3 | ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 659 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS |
| 7.1.4 | L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 7.1.5 | MANDAT / GESTION SOTAR INC. |
| 7.2 | TRÉSORERIE |
| 7.2.1 | LISTE DES COMPTES |
| 7.2.2 | AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES |
| 7.2.3 | RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS |
| 7.2.4 | ÉMISSION DE BILLETS / RÉSOLUTION D'ADJUDICATION |
| 7.3 | RESSOURCES HUMAINES |
| 7.3.1 | SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE |
| 7.3.2 | SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE |
| 7.3.3 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 7.3.4 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 7.3.5 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 7.3.6 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER |
| 7.3.7 | SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / MODIFICATION / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 8 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 9 | TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT |
| 10 | URBANISME ET ENVIRONNEMENT |
| 11 | LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE |
| 12 | AFFAIRES NOUVELLES |
| 13 | PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR |
| 14 | LEVÉE DE LA SÉANCE |

ADOPTÉE

2019-12-164 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 sans modification.

ADOPTÉE

Le 10 décembre 2019

2019-12-165 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2019-12-166 6.1 DEMANDE D'INTERVENTION / BELL CANADA / PROJET H98104 PLAN CM01 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet Bell Canada H98104 plan CM01 en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et le plan fourni.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2019-12-167 6.2 DEMANDE DE MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME / LOT 6 294 732

CONSIDÉRANT la demande de modifications à la réglementation d'urbanisme déposée par 9379-5144 Québec inc., le 20 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'ajout de nouveaux usages dans la zone commerciale Cb-1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a rencontré le requérant et lui a permis de se faire entendre pour obtenir une information complète de la situation dans le but de prendre une décision éclairée;

CONSIDÉRANT QUE le rôle du conseil est de décider les affectations du sol selon l'intérêt général de la municipalité prise dans son ensemble;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de modifications à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE

2019-12-168

7.1.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.5 du règlement numéro 646 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration.

ADOPTÉE

2019-12-169

7.1.2 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 658 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 658 intitulé :

« Règlement approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020 ».

ADOPTÉE

2019-12-170

7.1.3 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 659 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 659 intitulé :

« Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités ».

ADOPTÉE

2019-12-171 7.1.4 L’AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L’Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l’Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

DE MANDATER L’Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l’organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l’année 2020.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’entente à intervenir entre la Municipalité et L’Air en Fête.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-12-172 7.1.5 MANDAT / GESTION SOTAR INC.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE MANDATER la firme Sotar Urbanistes-conseils pour la préparation d’un projet d’amendement au règlement de zonage numéro 572 relativement à la définition du terme « Services techniques de catégorie 1 » et à l’ajout de nouveaux usages dans la zone commerciale Cb-1 selon l’offre de services présentée.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-12-173 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante et un cents (164 897,61 \$).

ADOPTÉE

2019-12-174

7.2.2 AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, avant le vingtième jour du mois de janvier 2020, l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

D'AUTORISER en tout temps le directeur général et secrétaire-trésorier à demander et à autoriser la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges de faire vendre les propriétés concernées pour non-paiement de taxes advenant le cas où les paiements ne soient pas effectués pour régler les taxes. Il est entendu que si les commissions scolaires prennent des arrangements similaires pour les dossiers de la municipalité, les taxes municipales en suspens seront incluses aux montants demandés, par les commissions scolaires pour tous les montants de taxes dues.

ADOPTÉE

2019-12-175

7.2.3 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 210 700 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts n ^{os} | Pour un montant de \$ |
|---------------------------------------|-----------------------|
| 615 | 122 400 \$ |
| 625 | 88 300 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 615 et 625, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|------|------------|-------------------|
| 2020 | 11 300 \$ | |
| 2021 | 11 700 \$ | |
| 2022 | 12 000 \$ | |
| 2023 | 12 400 \$ | |
| 2024 | 12 700 \$ | (à payer en 2024) |
| 2024 | 150 600 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 615 et 625 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2019-12-176 7.2.4 ÉMISSION DE BILLETS / RÉOLUTION D'ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------|
| Date d'ouverture : | 10 décembre 2019 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 5 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 16 décembre 2019 |
| Montant : | 210 700 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse Vaudreuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2019, au montant de 210 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

| | | |
|------------|-----------|------|
| 11 300 \$ | 2,88000 % | 2020 |
| 11 700 \$ | 2,88000 % | 2021 |
| 12 000 \$ | 2,88000 % | 2022 |
| 12 400 \$ | 2,88000 % | 2023 |
| 163 300 \$ | 2,88000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,88000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 11 300 \$ | 2,15000 % | 2020 |
| 11 700 \$ | 2,25000 % | 2021 |
| 12 000 \$ | 2,30000 % | 2022 |
| 12 400 \$ | 2,40000 % | 2023 |
| 163 300 \$ | 2,50000 % | 2024 |

Prix : 98,09100 Coût réel : 2,93893 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 11 300 \$ | 2,99000 % | 2020 |
| 11 700 \$ | 2,99000 % | 2021 |
| 12 000 \$ | 2,99000 % | 2022 |
| 12 400 \$ | 2,99000 % | 2023 |
| 163 300 \$ | 2,99000 % | 2024 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,99000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2019 au montant de 210 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 615 et 625. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2019-12-177 7.3.1 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la piscine municipale soit majoré de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2020.

(Budget 2020 et suivants)

ADOPTÉE

2019-12-178 7.3.2 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la bibliothèque soit majoré de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2020.

(Budget 2020 et suivants)

ADOPTÉE

2019-12-179 7.3.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, le contrat individuel de travail à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et M. Benoit Bardier, technicien en prévention incendie;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-12-180 7.3.4 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le contrat individuel de travail actuel de M. Stéphane Rozon, directeur du service de sécurité incendie, prendra fin prochainement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'emploi du directeur du service de sécurité incendie et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, un nouveau contrat de travail individuel à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et M. Stéphane Rozon, directeur du service de sécurité incendie;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-12-181 **7.3.5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat individuel de travail actuel de M. Sylvain Lalonde, directeur adjoint du service de sécurité incendie, prendra fin prochainement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'emploi du directeur adjoint du service de sécurité incendie et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, le contrat individuel de travail à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et M. Sylvain Lalonde, directeur adjoint du service de sécurité incendie;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-12-182 **7.3.6 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la nomination de M. Denis Chalifour à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie en date du 25 novembre 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-12-183 **7.3.7 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / MODIFICATION / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat individuel de travail existant de M. Francois Durivage, contremaître au Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, une entente relative à la modification du contrat individuel de travail de M. Francois Durivage, contremaître au Service des travaux publics;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019-12-184 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
10 décembre 2019 à 20 h 59.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière